



LA MINISTRE JODY WILSON-RAYBOULD ABANDONNE LES EFFORTS VISANT À ÉLIMINER LA DISCRIMINATION ENVERS LES FEMMES AUTOCHTONES, DÉNONCÉE PAR LA CHEF JODY WILSON-RAYBOULD

Odanak, 18 juin 2016 – Jody Wilson-Raybould, Ministre de la Justice et procureur général du Canada ne tient plus à éliminer les dispositions de la *Loi sur les Indiens* jugées discriminatoires envers les descendants de femmes autochtones, bien qu'elle ait affirmé devant le Parlement lorsqu'elle était Chef vouloir « éradiquer la discrimination partout où et à chaque fois que cela est possible »¹ (traduction).

Le gouvernement du Canada a jusqu'au 3 juillet pour éliminer certaines formes de discrimination basées sur le sexe présentes dans les règles d'inscription de la *Loi sur les Indiens*, tel que le prescrit la décision *Descheneaux* de 2015, de la Cour Supérieure du Québec, sans quoi ces dispositions seront déclarées invalides en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*.² Le gouvernement fait également face à un débat avec le Sénat sur la portée de la loi à adopter.

Lorsque l'honorable Chantal Masse a rendu son jugement, elle a déclaré que sa décision ne pouvait tenir compte que des cas présentés à la Cour, mais ajouté que cela « n'exempte pas pour autant le législateur de prendre des mesures appropriées afin d'identifier et de régler toutes les autres situations discriminatoires pouvant découler de la problématique identifiée, fondées sur le sexe ou sur d'autres motifs prohibés ».

¹ <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/40-3/AANO/reunion-9/temoignages>

² <https://www.canlii.org/fr/qc/qccs/doc/2015/2015qccs3555/2015qccs3555.html>

Lorsque la ministre des Affaires Indiennes, Carolyn Bennett, a présenté la réponse du gouvernement au jugement *Descheneaux*, en octobre 2016, elle a intitulé le projet de loi S-3 « Loi modifiant la Loi sur les Indiens (élimination des iniquités fondées sur le sexe en matière d'inscription) »³ en soumettant au Parlement que cette loi éliminerait toutes « les inégalités connues fondées sur le sexe ».

La semaine dernière, dans le cadre d'une opération qui ne peut avoir eu lieu sans l'approbation du Département de la justice de la ministre Jody Wilson-Raybould, le nom du projet de loi S-3 a été remplacé par « Loi modifiant la Loi sur les Indiens pour donner suite à la décision de la Cour supérieure du Québec dans l'affaire *Descheneaux c. Canada (Procureur général)* », par le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord⁴.

L'affaire *Descheneaux* a été portée devant les tribunaux par trois membres de la communauté des Abénakis d'Odanak. Leur chef de bande réagit d'ailleurs en déclarant : « Je ne peux croire qu'alors qu'un pays comme le Canada célèbre son 150^{ième} anniversaire, ils peuvent encore prétendre que la discrimination envers les femmes autochtones est acceptable – particulièrement venant de la part de deux femmes ministres ».

C'est la seconde fois que le gouvernement perd une contestation, fondée sur la *Charte*, des règles d'inscription de la *Loi sur les Indiens*. Lorsqu'en 2009, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique s'est prononcé contre le Canada dans l'affaire *McIvor*, le gouvernement Harper a déposé le projet de loi C-3, qui ne portait que sur la discrimination identifiée par la Cour⁵.

En 2010, Jody Wilson-Raybould, à cette époque chef régionale de l'Assemblée des Premières Nations pour la Colombie-Britannique, a déclaré au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord que le projet de loi « ne remédie pas à la discrimination fondée sur le sexe qu'on trouve dans d'autres dispositions de la Loi sur les Indiens allant au-delà

³ <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1467227680166/1467227697623>

⁴ <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/INAN/rapport-8>

⁵ <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/40-3/chambre/seance-18/debats>

des circonstances particulières de Sharon McIvor et de ses petits-enfants »⁶.

Suite aux promesses du gouvernement Trudeau de ne pas répéter les mêmes erreurs dans le cadre du projet de loi S-3, le comité sénatorial a suspendu, en décembre 2016, ses débats sur le projet de loi et demandé au à la ministre des Affaires autochtones et du Nord Canada de consulter les Premières Nations quant aux iniquités fondées sur le sexe qui perdureraient malgré l'adoption du projet de loi. Par conséquent, le gouvernement du Canada a dû demander une extension de la date butoir à la Cour afin d'être en mesure d'adopter des amendements⁷.

Lorsque le projet de loi S-3 est retourné devant le Sénat au mois de mai, la chambre haute a remarqué le caractère discriminatoire du projet et approuvé unanimement une nouvelle clause qui octroierait le même statut à tous les Indiens nés avant le 17 avril 1985 (jour où les nouvelles règles d'inscription ont pris effet, ces dernières ayant engendré la discrimination dont témoigne les affaires *McIvor* et *Descheneaux*).

La clause ajoutée au projet de loi S-3 par le Sénat est identique à la clause que l'opposition libérale avait intégrée au projet de loi C-3 du gouvernement Harper, en 2010,⁸ mais que le président de la chambre, Andrew Scheer, avait rejeté car elle dépassait, à son avis, la portée du projet de loi⁹.

Maintenant que le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord a changé le nom du projet de loi S-3, le 16 juin dernier, le gouvernement Trudeau et la ministre de la justice Jody Wilson-Raybould suivent les traces du gouvernement Harper et ont ainsi annoncé ne pas vouloir remédier à la discrimination fondée sur le sexe dans la *Loi sur les Indiens* dépassant les circonstances spécifiques de Stéphane Descheneaux et des co-demandeurs Susan et Tammy Yantha, et leurs enfants.

Le gouvernement libéral s'est également positionné afin de soulever les mêmes objections

⁶ <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/40-3/AANO/reunion-9/temoignages>

⁷ <http://canlii.ca/t/gx2j3>

⁸ <https://ipc-cpa.liberal.ca/fr/blogue/les-amendements-du-parti-liberal-garantiraient-pleinement-1%e2%80%99egalite-des-femmes-des-premieres-nations/>

⁹ <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/40-3/chambre/seance-44/debats>

procédurales aux amendements du Sénat, au projet de loi S-3, que le gouvernement Harper avait soulevées lorsqu'en 2010 l'opposition libérale proposait une clause identique.

Le lundi 19 juin, la Nation Abénakise, dont fait partie Stéphane Descheneaux, a présenté devant la Cour Supérieur du Québec une requête pour prolonger l'extension du 3 juillet, donnée au Parlement afin d'amender le *Loi sur les Indiens*, principalement parce que la Chambre des communes ajourne ses travaux le 23 juin et que le Sénat ajourne le siens, le 30 juin.

- 30 -

Information:

David Schulze, lawyer dschulze@dionneschulze.ca, cell. 514-235-8860

Chief Rick O'Bomsawin, abenakienterprise@gmail.com, cell. 450-880-2504